

Élections à la commission d'avancement : VOTEZ USM !

« Expérience, Indépendance, Engagement »

Forte de
50 ans d'action,
l'USM se présente avec détermination pour porter une voix libre et combative au service des magistrats et s'affirme comme un interlocuteur exigeant face à l'administration.

LA FORCE DE L'USM

Aapolitique, l'USM est le **syndicat majoritaire** des magistrats, en constante progression, forte en 2025 de 2 800 **adhérents**.

Engagée pour la **défense des intérêts matériels et moraux** des magistrats, pour une justice humaine et de qualité, elle œuvre pour obtenir des moyens adéquats et une juste évaluation de la charge de travail. L'USM combat la souffrance au travail, porte l'exigence d'une juste reconnaissance financière et statutaire et lutte pour défendre l'État de droit et l'indépendance judiciaire.

L'action des élus USM dans les **instances représentatives** (CSM, CAV, CSA ministériels et locaux, conseils médicaux départementaux, conseil d'administration de l'ENM, ASJM, fondation d'AGUESSEAU) a permis des avancées concrètes, notamment la meilleure prise en compte des carrières antérieures pour l'avancement, la reconnaissance du droit au silence en matière disciplinaire, la saisine de l'inspection du travail au sujet des audiences tardives et la défense de l'ENM en tant qu'école d'application pour les magistrats et par les magistrats.

Nos représentants communiquent **dans les médias** pour défendre l'institution et les magistrats lorsqu'ils sont attaqués, face au silence de ceux qui devraient les défendre.

L'USM siège aux côtés de son partenaire UNSa-Justice au sein des CSA ministériels alors que d'autres ont fait le choix de n'avoir qu'un rôle d'expert auprès de la confédération dont ils dépendent.

LA NOUVELLE COMMISSION D'AVANCEMENT : MISSIONS ET ENJEUX

La loi organique du 20 novembre 2023 a profondément réformé le déroulement des carrières et le fonctionnement de la CAV : réorganisation des voies d'accès, modifications des modalités d'avancement, renforcement de l'évaluation...

La CAV conserve ses compétences en matière d'inscription au tableau d'avancement (du 1^{er} au 2^è grade) et de recours contre les évaluations mais a perdu toute compétence en matière de recrutement latéral, remplacé par le concours professionnel.

La CAV acquiert des nouvelles compétences en matière d'inscription au tableau d'avancement, du 2^è au 3^è grade (tableau « encadrant » et tableau « magistrat à valeur exceptionnelle »). Elle devient également l'organe du **dialogue social spécifique aux magistrats**. Elle devra ainsi donner son avis sur les projets de textes relatifs aux règles statutaires, à l'échelonnement indiciaire, au régime indemnitaire, à la formation professionnelle, et plus largement sur toute question relative au statut des magistrats.

La CAV est désormais composée de 13 membres : 6 représentants élus des magistrats de tous grades, 6 représentants élus de la hiérarchie (tribunaux, cours et Cour de cassation) et le directeur des services judiciaires. Le mandat de ses membres est de quatre ans, non renouvelable.

Les élections à la CAV fixent la représentativité des organisations syndicales. Les résultats détermineront le poids de chaque organisation syndicale dans les instances d'échange avec l'administration, ainsi que les moyens matériels et humains qui lui seront accordés pour défendre l'institution judiciaire. Il est donc fondamental de pouvoir bénéficier de décharges syndicales pour maintenir les compétences nécessaires à l'accompagnement efficace et réactif des collègues.

CHAQUE
VOIX COMpte !
Faites entendre
la vôtre !
VOTEZ USM !

USM : NOTRE BILAN, NOS ENGAGEMENTS

Nos élus portent les valeurs de l'USM au sein de la CAV : appliquer des règles équitables et transparentes, garantir une égalité de traitement entre magistrats et défendre la spécificité de notre profession.

Tableau d'avancement: merite et équité

Nos élus ont obtenu une meilleure reconnaissance de l'expérience antérieure des collègues ainsi qu'une interprétation favorable des règles de reprise d'ancienneté.

Nous nous battons de la même façon pour que l'inscription aux futurs tableaux d'avancement obéisse à des règles claires et identiques pour tous et traduisent la juste reconnaissance de l'expérience et l'investissement professionnels de chacun.

Pour une évaluation des magistrats objective et transparente

Parce que l'évaluation conditionne l'avancement et la carrière, l'USM revendique des critères d'évaluation objectifs, un strict respect du contradictoire et une rédaction transparente des annexes et observations. L'USM conseille et accompagne les magistrats qui souhaitent contester leur évaluation devant l'autorité compétente puis la CAV.

En matière d'établissement du tableau d'avancement comme de contestation d'évaluation, l'USM a démontré son efficacité et œuvré pour garantir une harmonisation nationale des pratiques.

Pour un dialogue social exigeant et constructif

L'USM incarne **un syndicalisme professionnel et responsable**, fondé sur **un dialogue social constructif et une défense rigoureuse des conditions d'exercice des magistrats**. **Forte de son expérience reconnue au sein des instances nationales de concertation**, elle agit avec compétence et constance pour garantir une justice de qualité. **Indépendante de toute centrale syndicale**, l'USM défend la profession avec rigueur, impartialité et sens du service public. Elle travaille avec l'UNSa-Justice, dans le cadre d'un partenariat équilibré.

Nos élus défendent vos droits, s'attachent à dénoncer les choix budgétaires opérés au détriment d'une justice de qualité et s'opposent à une inflation législative constante dictée par l'actualité, sans réflexion sur les moyens nécessaires pour mettre en œuvre les réformes.

→ **Voter USM**, c'est :

- assurer un dialogue social exigeant et constructif ;
- garantir un avancement équitable et transparent ;
- défendre des évaluations objectives ;
- donner à la magistrature une voix forte, constante et apolitique.

→ **Voter USM**, c'est soutenir une action au soutien d'une justice de qualité, de conditions de travail améliorées et d'une juste reconnaissance de votre engagement professionnel.

→ **Voter USM**, c'est aussi privilégier un savoir-faire dans la défense de l'institution et de tous les magistrats qui l'incarnent.

Pour poursuivre son action syndicale apolitique et défendre l'institution judiciaire et ceux qui l'incarnent, l'USM a besoin de votre voix !

Voter USM, c'est :

1. Une commission au service des carrières et de la transparence

- Garantir des critères d'avancement clairs et objectifs.
- Faire du 3^e grade une réelle perspective de reconnaissance pour les magistrats expérimentés.
- Faire reconnaître les carrières antérieures.
- Fonder les décisions sur le mérite et l'investissement professionnel.

2. Un dialogue social performant pour tous les magistrats

- Faire de la commission un espace de concertation de référence entre magistrats et administration.
- Assurer la représentation équilibrée de toutes les juridictions.
- Défendre des conditions d'exercice dignes et des moyens adaptés à nos missions.
- Poursuivre le combat pour une juste rémunération, incluant les astreintes.

3. L'indépendance de la magistrature

- Défendre le statut spécifique des magistrats.
- Refuser toute instrumentalisation politique ou hiérarchique de la commission.
- Agir avec modération, rigueur et loyauté sans parti pris idéologique ou politique.

Liste des candidats de l'USM



Rachel BECK
Vice-présidente
TJ Reims



Delphine DESPIT
Conseillère
CA Montpellier



Thierry GRIFFET
Avocat général
CA Limoges



Carine DUDIT
Conseillère référendaire
Cour de Cassation



Chloé CARAYANNAKIS
Substitut
TJ Le Puy-en-Velay



Elsa WEIL
Conseillère
CA Grenoble



Stéphanie BRETON
Vice-présidente chargée
de l'instruction
TJ Saint-Brieuc



Florence MARQUES
Première vice-présidente
TJ Bobigny



Cédric ANTOINE
Vice-président chargé
de l'instruction
TJ Lyon



Perrine LANNELONGUE
Vice-procureur
TJ Bordeaux



Marilyse BRARD
Vice-présidente chargée des
fonctions de juge des libertés
et de la détention
TJ Saint-Malo



Ludovic FRIAT
Premier Vice-président
adjoint
TJ Paris